

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE	\$ 2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS	2.00	
	UNION POSTALE	FRS 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LES FAILLITES QU'ON PEUT EVITER

On nous a signalé plusieurs cas de faillite véritablement malheureux et nous croyons qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs les faits connus nous pourrions rendre service à quelques-uns de ceux qui pourraient, dans leur commerce, se trouver momentanément dans l'embarras.

Ces faillis se sont laissé décourager et, au lieu d'expliquer leur situation réelle à leurs créanciers, sont allés frapper à la porte de quelque avocat famélique lui demandant conseil.

Ces faillis, quand les curateurs eurent dressé le bilan, se trouvaient à la tête d'un actif de beaucoup plus élevé que leur passif et si, au lieu de consulter un avocat de pacotille, ils eussent été prendre l'avis d'un avocat de quelque réputation et ayant quelque conscience, ce dernier leur aurait conseillé ce que nous disons plus haut: d'aller expliquer leur véritable situation à leurs créanciers.

Pour l'avocat famélique, le marchand embarrassé est une providence. Le seul conseil qu'il lui donne est de déposer son bilan et, immédiatement, ce bon conseiller prend sa plume, remplit un blanc d'Acte de Cession judiciaire, va avec son client le déposer au bureau du greffe et, en une heure ou moins, il a gagné ou extorqué, comme on voudra, la jolie petite somme de \$75.

Ce que cet avocat aurait dû faire en conscience, c'est de dire à son client passager; prenez courage, votre gêne n'est que momentanée, dressez un état de vos affaires, présentez-le à vos créanciers et demandez-leur des délais qu'ils ne vous refuseront certainement pas si votre actif et votre passif sont tels que vous le dites.

Ce conseil aurait été le salut du marchand, tandis que celui qu'il a reçu sera sa perte.

Voici, en effet, ce qui arrivera: les frais judiciaires, les frais d'inventaire, de gardiennage, etc., etc., et les émoluments du curateur dévoreront tout le surplus de l'actif et au-delà même. Comme consé-

quence, le marchand sera absolument ruiné, il n'aura que le vide devant lui et quant, à ses créanciers, ils recevront simplement 30 ou 40 p. c., peut-être moins, du montant de leurs créances.

L'intérêt même des fournisseurs, dans des cas semblables, leur commande d'aider leurs clients dans la mesure du possible. C'est ce qu'un homme intelligent devrait comprendre. C'est pourquoi aussi, avant de déposer son bilan, un marchand qui n'a rien à se reprocher devrait toujours expliquer à ses créanciers la situation malheureuse dans laquelle il se débat. Il n'a rien à y perdre et peut tout y gagner.

LES PRETS ET LES DEPOTS DES BANQUES

En publiant un extrait du rapport officiel des banques au 31 décembre, un confrère de Québec fait la remarque suivante:

"On verra par les données qui suivent que les banques ont restreint l'escompte d'une manière alarmante et que, comme conséquence naturelle, les dépôts ont forcément diminué de plus de sept millions de dollars."

Nous nous demandons en quoi une diminution dans le montant des prêts courants consentis par les banques peut influencer le montant des dépôts reçus par les banques. Peut-être notre confrère pourrait-il nous l'expliquer et nous tirer d'embarras.

Jusqu'à présent nous avons cru comme tout le monde que, le montant des dépôts venant à diminuer, les ressources qui permettent aux banques de faire des avances au commerce diminuaient en même temps et que, comme conséquence naturelle, les banques pouvaient être amenées, pour nous servir des expressions mêmes de notre confrère, à restreindre l'escompte.

En d'autres termes, notre confrère a dit exactement le contraire de ce qu'il aurait dû dire: il a pris l'effet pour la cause.

Maintenant, est-il bien vrai que les

banques aient restreint l'escompte d'une manière alarmante?

Ce sont là des mots bien gros qu'on ne devrait pas écrire à la légère.

Précisément, le jour même où paraissent les lignes que nous reprochons à notre confrère, nous publions nous-mêmes une appréciation de la situation des banques et nous établissons que la proportion des prêts courants aux dépôts était en décembre 1906, de 89 p. c. et en décembre 1907, de 94.5 et nous ajoutons:

"C'est donc à tort qu'on prétendrait que les banques ont volontairement réduit les prêts et gêné ainsi l'expansion des affaires. La vérité est qu'avec des ressources moindres, elles ont augmenté la proportion des prêts de 5-1-2 p. c. comparativement aux dépôts reçus du public."

Ce qui est vrai encore c'est qu'en décembre 1906, la situation commerciale du pays était autrement prospère qu'elle ne l'était en décembre 1907 et que, conséquence inévitable, le commerce avait moins de billets à escompter dans les banques en 1907 qu'en 1906.

Ce qu'il y a d'alarmant, c'est que des journaux se lancent si légèrement dans des remarques aussi dépourvues de bon sens et de vérité. Le public, peu au courant des affaires de banque, peut prendre pour exactes ces fausses remarques et en tirer des conclusions qui soient loin d'inspirer la confiance nécessaire à la prospérité des affaires.

Ce qu'aurait pu et dû dire encore notre confrère, c'est que, si les dépôts ont diminué, la raison en est à la spéculation effrénée sur les valeurs de bourse qui, dans l'Ouest surtout, n'a épargné personne. Quand la dégringolade des cours a commencé, cultivateurs, fermiers, commerçants mêmes et petits capitalistes aussi ont commencé à retirer leurs dépôts des banques pour augmenter leurs marges à New-York. Ces marges ont été perdues avec l'accentuation de la baisse. Ce sont là les premiers dépôts retirés et malheureusement c'est de l'argent perdu sans retour pour le Canada.